

Utilisation conforme des conteneurs à déchets à 2 roues et 4 roues

Garantie d'une utilisation en toute sécurité!

- ▶ Les conteneurs sont destinés à la collecte et au stockage des déchets résiduels, du papier, du carton, ainsi que des déchets biologiques (pour autant qu'ils ne soient pas dangereux).
- ▶ Il est interdit d'y déposer des cendres chaudes, des matières incandescentes ou d'autres déchets dont le stockage sont réglementés par la loi, tels que les restes de peintures, les médicaments, etc.
- ▶ Le conteneur doit être placé sur un sol plat et stable. Les conteneurs à 4 roues doivent obligatoirement être freinés afin d'éviter tout déplacement involontaire.
- ▶ Il est déconseillé de transporter le conteneur lorsqu'il est plein. S'il doit être déplacé, cela doit se faire uniquement avec le couvercle fermé et en utilisant les poignées ou dispositifs prévus à cet effet.
- ▶ Aucun objet ne doit être entreposé sur le conteneur ou sur son couvercle.
- ▶ La neige et la glace doivent être enlevées, notamment avant toute utilisation du conteneur.
- ▶ Le poids total maximal autorisé du conteneur rempli ne doit pas être dépassé — il existe un risque de basculement pouvant entraîner des blessures ou des dommages.
- ▶ Le couvercle ne doit pas rester ouvert ou entrouvert en raison d'une surcharge, afin d'éviter tout risque d'endommagement.
- ▶ Le conteneur n'est pas conçu pour un vidage manuel, mais exclusivement pour une vidange mécanique à l'aide des dispositifs de levage des services officiels de collecte.

La garantie couvre — sauf convention contraire — pendant deux ans à compter de la livraison ou de l'exécution du contrat, l'absence de défauts et le bon fonctionnement du conteneur acheté. Tout défaut éventuel doit être signalé immédiatement. Contreag est uniquement responsable des défauts de matériau ou de montage. Sont expressément exclus de cette garantie toute détérioration ou dommage de toute nature (par exemple dus à l'usure, aux conditions climatiques, etc.) qui ne résultent pas d'un défaut de matériau ou de montage.

Recommandé par le fabricant...

Garantie d'une longue durée de vie!

- ▶ Contrôles réguliers de l'état du conteneur par du personnel qualifié afin de détecter d'éventuels défauts.
- ▶ Remplacer immédiatement les systèmes de roues et/ou de frein endommagés.
- ▶ Les conteneurs fissurés ou endommagés représentent un risque pour la sécurité et doivent être remplacés sans délai.
- ▶ En raison des dépôts de saleté, des matières collectées qui peuvent s'échapper, ainsi que des gaz, vapeurs ou poussières susceptibles de présenter un risque pour la santé, les conteneurs doivent être nettoyés soigneusement à intervalles réguliers.
- ▶ Il est strictement interdit d'utiliser pour le nettoyage des produits détergents agressifs (irritants) ou contenant des solvants (dangereux pour l'environnement).